ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ETHANOL DANS NICORETTE SPRAY

Par Profil supprimé Postée le 16/08/2017 19:59

Bonjour , j'ai passé une semaine en sevrage hospitalier il y a presque 3 semaines.Je suis sous seresta 50 et baclofène 10.
J'ai aussi arrête de fumer il y a 3 mois.J'étais sous champix pendant 2 mois mais ça c'est mal passé (crise d'HTA et crise d'angoisse)
Depuis je vapote (un peu trop). J'ai acheté en pharmacie un spray nicorettespray.
J'ai vu sur l'emballage qu'il contenait de l'ethanol.
Puis-je en prendre ou la présence d'alcool représente un danger et risque de rechute niveau alcool????
Merci d'avance pour votre aide
olivier

Mise en ligne le 18/08/2017

Bonjour,

Il nous semble en effet que le spray ne soit pas recommandé pour vous qui êtes en sevrage d'alcool. Votre sevrage étant récent, cela pourrait réactiver une envie de consommer avec une perte de contrôle de vos consommations. Peut-être pourriez-vous être conseillé pour une autre forme de substitut nicotinique auprès d'un pharmacien ou en contactant « Tabac Info Service » au 39 89.

Vous entreprenez deux sevrages en même temps et cela semble délicat. Une dépendance lorsqu'elle s'installe a toujours une composante psychologique. Cela signifie que la dépendance n'est pas que liée au produit et à son potentiel addictif et qu'elle ne passe pas que par le manque physique.

De ce fait, une cure de sevrage et des traitements ne sont souvent pas suffisants et il pourrait être nécessaire de trouver également des réponses concernant la dépendance psychologique.

Si vous souhaitez trouver des informations et un soutien concernant votre dépendance, sachez qu'il existe des centres qui proposent des consultations individuelles et gratuites auprès de médecin, de psychologue et de travailleur sociaux. Cela vous permettrait de compléter le traitement de votre dépendance que vous avez déjà entrepris jusque là en faisant votre cure et en prenant votre traitement médical.

Vous pourrez trouver les adresses de centres de soins en addictologie (CSAPA ou ANPAA) dans notre rubrique « adresses utiles » en sélectionnant le critère « soutien individuel ».

Bien cordialement.

Autres liens :

- Adresses utiles du site Alcool info service